

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

\*\*\*\*\*

*Siège Social: Mairie de Viarmes (95270)*

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le trois décembre à huit heures trente minutes,

Le Comité Syndical légalement convoqué le 25 Novembre 2020, s'est réuni à la Mairie de Viarmes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric THERRY, Président.

**Etaient présents** : Eric THERRY, Président ; Pascal MARTIN, Vice-Président ; Olivier DUPONT, Sophie BACQUET, délégués titulaires de Viarmes ; Claude KRIEGUER, Jacques LETELLIER, délégués titulaires d'Asnières-sur-Oise

**Assistaient également à la séance** : Roger ADOT, délégué suppléant de Viarmes ; Michel BRAULT, délégué suppléant d'Asnières-sur-Oise

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL – délibération n° 20

*Monsieur le Président expose que conformément aux articles L 2121-8 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.*

*Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Comité Syndical ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.*

*Le projet de règlement intérieur a été joint à cet effet aux convocations du Comité syndical.*

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE** son règlement intérieur, ci-annexé, pour le mandat 2020/2026

### BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – délibération n° 21

*Monsieur le Président expose qu'il a été porté en dépenses de Fonctionnement au budget 2020 du S.I.V.O.M., au chapitre 66 (charges financières), des crédits d'un montant de 1 349.67 €.*

*Compte tenu de la prise en compte des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) à rattacher à l'exercice 2020, le montant de la dépense totale prévisionnelle sur ce chapitre est de 1 362.30 €.*

*Il convient donc de corriger les crédits de Fonctionnement du budget 2020 comme suit :*

- |   |           |
|---|-----------|
| - Chapitre 012 art. 64111 (rémunération principale) : | - 13.00 € |
| - Chapitre 66 art. 66112 (intérêts- rattachements) :  | + 13.00 € |

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget 2020 du Syndicat, telle que détaillée ci-dessus

## INFORMATIONS DIVERSES

### Projet de court de tennis couvert

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'après la tenue d'une 1<sup>ère</sup> réunion de concertation avec l'Architecte retenu et le C.T.V.A., le plan et levé topographique sont en cours d'établissement en vue de la préparation de l'Avant Projet Sommaire des travaux.

D'autre part, des mesures de champs magnétiques et électriques par rapport aux lignes à haute tension ont été commandées à un organisme agréé, sur préconisation de l'A.R.S.; les services d'incendie et de secours ont également été consultés.

### Projet de terrain de football synthétique

Les consultations en cours par rapport aux lignes à haute tension concernent également l'éventuelle implantation du terrain sur le site Maspoli, le site Delacoste étant privilégié par le club.

Dans l'éventualité d'une implantation sur Asnières, il est étudié, en fonction du plan d'implantation, la possibilité d'y adjoindre une piste d'athlétisme, une petite tribune et un parking à usage du terrain comme du parc de Toutedville.

En fonction du site retenu, la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain annexe de Maspoli est également à l'étude.

### Local de rangement football

Une esquisse et premier devis estimatif ont été transmis au S.I.V.O.M., pour un coût de 33 674.40 € TTC, concernant l'aménagement d'un local pour ranger la tondeuse du S.I.V.O.M., le long des vestiaires du terrain annexe.

Un deuxième local est programmé de l'autre côté des vestiaires, pour le rangement du matériel du club. La question de l'aspect de la toiture est en réflexion : bardage comme les bâtiments voisins, ou tuiles comme les vestiaires annexes actuels.

### Parc de Toutedville : proposition de parcours de disc golf

Le club de Luzarches, qui a réalisé une démonstration de ce sport courant Septembre, a sollicité le S.I.V.O.M. pour pouvoir s'installer dans le parc pour ses activités.

La mise en œuvre des équipements nécessaires à l'exercice de cette activité pose cependant problème sur le plan de l'esthétique par rapport à l'aspect naturel du parc ; le souhait des membres du S.I.V.O.M. est celui d'aménagements plus naturels. De plus, au niveau de la sécurité, certains risques pourraient être encourus par rapport aux autres usagers du parc pendant l'exercice de cette activité.

Les membres du S.I.V.O.M. émettent donc un avis défavorable à cette proposition.

D'autre part, concernant ce parc, il est proposé de revoir son entrée côté Viarmes, en laissant par exemple ouvert le portail d'entrée. Il convient également de replanter des arbres pour remplacer ceux qui ont dû être abattus. Le S.I.V.O.M. va se rapprocher du P.N.R. Oise-Pays de France pour le choix des essences à y planter ; un parcours pédagogique pourrait également y être mis en place.

La prochaine réunion du Comité syndical est programmée au jeudi 4 Février 2021 à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 35.

Le Président,

Eric THERRY